



## Double emploi : chômage à temps partiel est-ce possible

Par **alchimiste100**, le **20/11/2011** à **14:25**

J'ai actuellement 2 employeurs : l'un 10 heures, l'autre 30 heures

j'ai actuellement des problèmes avec le plus important (30 heures) et un risque de procédure et donc de perte de cet emploi.

Ma question est :

Si je perd cet emploi, ai-je le droit au chômage sachant que j'ai déjà un emploi à temps partiel ?

Et quel hauteur je serais indemnisée ?

merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **20/11/2011** à **20:18**

Bonjour,

Normalement, vous ouvririez des droits en cas de perte involontaire du contrat à temps partiel de 30 h et je vous propose puisque l'activité conservée ne dépasserait pas 110 h et ne dépasserait pas 70 % de vos revenus antérieurs, je vous conseillerais de vous informer auprès de Pôle Emploi éventuellement par un message sur leur site internet...